

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – L'élaboration du PLU(i) et ses contraintes

- le processus d'élaboration du PLU(i)
- la prise en compte des normes légales et réglementaires

II – Le contenu du PLU(i)

- le Rapport de présentation
- le PADD
- les OAP
- le règlement et le zonage
- les annexes (servitudes d'utilité publique)

III – L'évolution du PLU(i)

- la révision
- la modification
- la mise en compatibilité (Déclaration d'utilité publique, Déclaration de projet)

IV – Le contentieux du PLU(i)

- le contentieux de l'abrogation
- le contentieux de l'annulation et ses effets
- le sursis à statuer

OBJECTIFS

- Connaître les réformes de l'urbanisme et leurs incidences sur la vie locale
- Comprendre les documents urbanistiques
- Savoir définir un projet de territoire

PRÉSENTATION DES FORMATEURS

Maître Didier DEL PRETE dispose d'une expérience de près de quinze ans en qualité d'avocat. Il a développé une compétence en droit public et a acquis une solide expérience dans le traitement de dossiers à forts enjeux, en intervenant en qualité de conseil de communes, d'établissements public (Universités, IRA, CDG, CAF, URSSAF).



Il dispense par ailleurs des formations en droit en public auprès des avocats. Il a à cet égard participé en qualité intervenant aux Iers États généraux organisés par le Conseil d'État et le Conseil national des Barreaux (Atelier 4 « droit de l'urbanisme et le Grenelle de l'environnement »).

Étant parallèlement enseignant-chercheur à Sciences Po Aix, en qualité de Maître de conférences, Maître DEL PRETE y enseigne le droit administratif général, le droit des contrats publics et de la commande publique, le droit du contentieux administratif ainsi que le droit des collectivités territoriales.

Titulaire d'une thèse de doctorat en droit public, Maître Johan BAILLARGEON a développé une solide compétence en droit public de par ses activités d'enseignement. Il a également développé des compétences en contentieux administratif de par son stage de fin d'étude effectué au sein du Tribunal administratif de Marseille.



Il a, en outre, dispensé des cours en droit administratif général, et plus particulièrement, en droit de l'urbanisme à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence et de Poitiers.

Il exerce actuellement, parallèlement à la profession d'avocat, des activités d'enseignements au sein de l'IEP d'Aix-en-Provence en droit administratif général et intervient en qualité d'enseignant au sein du Master 2 *Contentieux publics* à la Faculté de droit de Toulon. Il a, enfin, rédigé plusieurs articles en droit administratif au sein de la revue *L'Essentiel du droit de l'immobilier et de l'urbanisme*.